



Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel

Procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 10 juin 2025,
18h30 - 20h30

En présentiel

Présentation du Plan d'action national de mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Membres présents

Représentants ministériels, communaux et représentants des associations ainsi que du SYVICOL :

BALDASSARRI Vanessa (Leudelange), BOUSSATA Allal (CLAE), CASSARINO Astrid (Bettembourg), CHAIB DRAA Khadidja (Esch-sur-Alzette), CHEUNG Sing-Loon (Differdange), CHIBAEFF Cyrielle (Croix-Rouge), CICONTE Antonella (Walferdange), DAHM-DO ROSARIO Antonia (CLAE), DA SILVA Liliane (Roeser), DE OLIVERIA Marco (MENJE), DIOP Caty (Schieren), EL KHOURY Victoria (Junglinster), GIRIENS RAKINTSEV Sybille (Strassen), GEIER Claire (ASTI), JACOBS Annick (CEFIS), KIRPACH Spencer (MEGA), MARCELET Alexandra (MT), POON Siu-Yin (Junglinster), REITER Nadine (Leudelange), SCHRANTZ Philippe (HUT), SKRIJELJ Edvard (Inter-Actions), Wolff Lynn (HUT)

Représentants du MFSVA : BORMANN Daisy, DAEMS Anne, HEUERTZ Conny, MUZZI Mariana

Membres excusés

CONRARDY Nadine (Croix-Rouge), INGHELRAM-MAEYENS Margaretha, LOPES Jessica (CEFIS), MARGUE Charles (Lintgen), RAMDEDOVIC Munir (Esch-sur-Alzette), ROMEO Franca (Sanem), SCHROEDER Isabelle (MEGA), WILLIERE Laure (Grosbous-Wahl)

Le ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn ouvre la séance plénière extraordinaire du CSVEI et remercie les membres de leur présence. Dans ses mots de bienvenue, il souligne **l'importance de tenir le CSVEI au courant de l'avancement des différents plans d'action national** élaborés dans son ministère.

Il rappelle que suite à son initiative une motion relative à la lutte contre le racisme a été adoptée à la chambre des députés le 1^{er} juillet 2020. Actuellement le PAN antiracisme (PAN AR) se trouve en phase de projet, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un document final, mais qu'il est dans une phase de consultation avec d'autres ministères et la société civile, y compris le CSVEI.

[Type here]

Anne Daems, présidente du CSVEI, prend la parole et rappelle aux membres qu'une des missions du CSVEI est « de contribuer à **promouvoir le vivre-ensemble interculturel**, y compris la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination. » À cela s'ajoute la possibilité de « [...] **donne(r) son avis** soit de sa propre initiative, soit à la demande du ministre [...]. »

La parole est donnée à Mariana Muzzi, autrice du PAN AR et qui guidera les membres à travers le projet de PAN, chapitre par chapitre, action par action. Elle commence par expliquer que **le projet de PAN se base sur les sept articles de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD)** de l'ONU, entrée en vigueur en 1969 et ratifiée par le Grand-Duché de Luxembourg en 1977.

Plus de 500 documents et études ont servi comme point de départ pour le projet de PAN AR, notamment l'étude « *Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg* » réalisée par le CEFIS et le LISER et « *Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg : la parole aux victimes* » publiée en 2022. De cette analyse ressort que les personnes racisées et particulièrement celles d'ascendance africaine, **se sentent le plus discriminées dans les domaines de l'éducation, le travail et le logement**. Sur ce, des ateliers ont été organisés en 2023 avec les parties prenantes des différents domaines en question. Suite à cet état des lieux **sept chapitres, regroupant 85 actions en ont découlé :**

1. Gouvernance, suivi et évaluation (2 objectifs, 7 actions)
2. Collecte de données (2 objectifs, 4 actions)
3. Sensibilisation (2 objectifs, 17 actions)
4. Soutien aux victimes (2 objectifs, 7 actions)
5. Logement (3 objectifs, 11 actions)
6. Travail (3 objectifs, 17 actions)
7. Education (5 objectifs, 22 actions)

Il reste à préciser que **ce PAN ne prend pas en compte les discriminations basées sur la religion ou la nationalité, mais se concentre sur les discriminations ethno-raciales, c'est-à-dire sur les personnes de couleur de peau noire**. À part le premier chapitre sur la gouvernance, chaque chapitre fait d'abord référence à un des sept articles de l'ICERD, contient un extrait de l'étude du LISER/CEFIS faisant état de la situation au Luxembourg et mentionne enfin l'impact attendu des actions. Les chapitres sont subdivisés en objectifs, mesures, actions, indicateurs et résultats attendus, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre et un budget. Au bout de cinq ans, une évaluation externe du PAN AR sera faite qui sera suivie, si nécessaire, d'une révision en concertation avec la société civile (Chap. 1).

Après la présentation du projet de PAN AR, Anne Daems précise que même si le document mentionne toujours « autres ministères impliqués » pour les différentes actions, cela ne signifie pas que seulement les ministères y sont impliqués. Effectivement, il va de soi que **la mise en œuvre du présent PAN AR se fasse de concert avec les associations**. Cette coopération peut prendre la forme de fiches de projets pour les partenaires conventionnés, des accords de collaboration ou des appels à projet. Pour le moment, beaucoup d'actions sont plutôt conçues pour la fonction publique. Ceci était important pour le ministre, dans l'idée que **la fonction publique agit en bon élève et donc en premier afin de faciliter la mise en pratique dans le secteur privé**.

En ce qui concerne les **prochaines étapes du projet de PAN AR**, les présentations aux différentes parties prenantes se terminent le 16 juin 2025. Puis, l'ensemble du projet de PAN AR sera transmis début juillet aux parties prenantes avec les contributions éventuelles faites lors

[Type here]

des présentations. La date limite pour faire parvenir des contributions au MFSVA est le 15 septembre. Puis une version du projet PAN AR sera préparée pour validation interne et sera envoyée aux ministères impliqués pour validation début octobre 2025. Le projet de PAN AR sera soumis au Conseil du Gouvernement en novembre 2025.

Questions Réponses

Monsieur Cheung fait la remarque qu'il a l'impression que les actions se concentrent surtout sur la sensibilisation et la formation. Cependant, il trouve qu'il faudrait plutôt essayer d'identifier le problème, par exemple auprès des enseignants, des agences immobilières. Il donne l'exemple des audits dans des immobilières pour identifier les discriminations raciales dans le domaine du logement. Madame Muzzi explique qu'une étude reprenant cette idée a effectivement été effectuée. Des faux profils ont été inventés afin de déterminer si les offres de prix changent en fonction du nom du propriétaire indiqué. Il a été constaté que des personnes portant un nom africain ont reçu des offres plus basses pour un bien que celles avec un autre nom. Cependant, il est difficile de faire ce type d'études sur un territoire aussi petit que le Luxembourg.

Monsieur De Oliveira (MENJE) ajoute que des formations sont proposées aux enseignants, afin de faire face aux clichés et aux stéréotypes, et donne l'exemple des enseignants qui s'adressent souvent en français aux parents qui ont un nom de famille portugais.

Madame Da Silva se renseigne si des actions et campagnes sont prévues pour faire face aux microagressions, aux petites blagues méchantes, qui sont omniprésentes. Elle ajoute qu'il est probablement difficile d'atteindre le secteur privé, notamment le secteur de l'immobilier et que de nombreuses personnes ne s'en rendent probablement même pas compte quand ils font des microagressions.

Madame Muzzi répond que des formations portant explicitement sur les microagressions sont proposées et qu'une campagne sur les microagressions, notamment sur le lieu de travail est prévue. En complément un lexique est disponible sur le site web du MIFA ([Le glossaire de l'antiracisme et des discriminations ethno-raciales - Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil - Le gouvernement luxembourgeois](#)).

Madame Nadine Reiter partage son impression qu'il n'y a pas de conséquences pour le corps enseignant en cas de discrimination envers les élèves. Monsieur De Oliveira (MENJE) explique que les lycées disposent de personnel qui est là pour écouter les élèves s'ils ont été victimes de racisme. C'est une procédure qui prend du temps, mais les faits ne sont pas banalisés et il y a une vraie volonté d'agir.

Madame Diop avance que les victimes de racisme n'osent souvent pas faire appel à la police, parce qu'elles ne sont pas prises au sérieux et qu'il est important de l'inclure dans le PAN AR.

Monsieur Boussata déplore que les élèves qui ne sont pas forts en allemand n'ont souvent pas accès à l'enseignement classique au lycée et qu'il faudrait d'abord s'attaquer aux discriminations institutionnalisées.

Madame Geier salue la démarche de commencer à mettre en place les bonnes pratiques dans la fonction publique. Cependant, il y a un manque de prise de conscience auprès des hommes et femmes politiques au niveau national et communal. Il y a un gros travail à faire sur l'identification du racisme.

Madame Chaib Draa ajoute qu'il faut mettre en exergue l'ampleur de la discrimination et qu'elle n'est pas assez punie.

[Type here]

Finalemment Madame Muzzi informe les membres sur la **consultation publique de l'union européenne sur leur stratégie de lutte contre le racisme 2026-2030** ([Stratégie de lutte contre le racisme](#)). Il s'agit d'un questionnaire en ligne qui peut être remplie par toute personne et qui permet de s'exprimer au niveau européen jusqu'au 8 juillet.

La séance plénière du CSVEI en octobre sera dédiée à la **présentation du projet de PAN Vivre-ensemble** et sera similaire à celle d'aujourd'hui. Ainsi, les 60 membres du CSVEI y pourront assister.